

P23/E2,141

Montréal, 11 Août 1897.

Présentée par M. Ouellet

A Son Honneur le Maire et aux
Echevins de la Cité de St Henri,

In re Extension de la rue Richelieu.

Messieurs,

Je désire prier respectueusement Votre Honorable Conseil, de prendre en considération d'une manière favorable la question du prolongement de la rue Richelieu, afin de donner une sortie soit par l'Ouest ou autrement.

L'état déplorable dans lequel se trouve actuellement cette rue, en ayant aucune sortie à son extrémité, rend ce prolongement absolument indispensable. Votre Honorable Conseil constatera sans hésitation, que ce prolongement constitue une amélioration de première nécessité qui s'impose maintenant pour une Cité aussi prospère comme St Henri.

En effet l'absence de sortie à l'extrémité de la rue Richelieu a pour conséquence d'empêcher le progrès et l'avancement dans cette partie de la Cité et même d'en diminuer notablement l'importance.

P23/E2,141

Montréal, 11 Août 1897.

Présentée par M. Ouellet

A Son Honneur le Maire et aux
Echevins de la Cité de St Henri,

In re Extension de la rue Richelieu.

Messieurs,

Je désire prier respectueusement Votre Honorable Conseil, de prendre en considération d'une manière favorable la question du prolongement de la rue Richelieu, afin de donner une sortie soit par l'Ouest ou autrement.

L'état déplorable dans lequel se trouve actuellement cette rue, en ayant aucune sortie à son extrémité, rend ce prolongement absolument indispensable. Votre Honorable Conseil constatera sans hésitation, que ce prolongement constitue une amélioration de première nécessité qui s'impose maintenant pour une Cité aussi prospère comme St Henri.

En effet l'absence de sortie à l'extrémité de la rue Richelieu a pour conséquence d'empêcher le progrès et l'avancement dans cette partie de la Cité et même d'en diminuer notablement l'importance.

Je suis convaincu ainsi qu'un grand nombre de citoyens de St Henri, que si votre Conseil accordait ma demande qu'il en résulterait des avantages considérables pour votre Cité, et surtout pour cette partie de la localité. Ces avantages compenseraient en peu de temps les dépenses qui seraient occasionnées à cette fin. Ce prolongement aurait pour conséquences entr'autres d'augmenter la valeur et l'importance des propriétés à cet endroit, de stimuler la construction de nouvelles maisons, de favoriser la location des logements, en un mot de faire disparaître un énorme obstacle au progrès de cette partie importante de la Cité. Les citoyens de St Henri seront certainement en faveur de cette amélioration.

Si Votre Honorable Conseil décidait ce prolongement, je suis prêt à vous livrer toute partie de mes propriétés qui serait nécessaire à cette fin, au prix qui serait déterminé par arbitrage ou d'un mutuel accord. Etant un des contribuables intéressés de St Henri, je désire qu'aucune dépense inutile ne soit encourue par les autres propriétaires en général.

J'espère donc que Votre Honorable Conseil fera droit à ma requête et décidera sans retard le prolongement de la rue Richelieu. Comme je suis un des propriétaires qui

P23/E2,141

3

souffrent le plus de l'état actuel de cette rue, j'ose croire
que ma demande sera prise en sérieuse considération et que
justice me sera rendue.

Je demeure Honorables Messieurs,

Votre tout dévoué serviteur,

Respecté par Martin Philan

1059474

90506

184295

19810

14145

2895



P23/E2,141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7278

Martin Phelan
in re extension de
la rue Richelieu

11/8/97



P23/E2,141

13 Août 1897

Province de Québec

Cité de Saint-Henri

a une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de
Saint-Henri, tenue à Saint-Henri
au lieu ordinaire des sessions des
dits Comités, le dixième
jour d'Août Mil huit cent quatre
vingt dix sept conformément à la loi
à laquelle session sont présents Son
Honneur le Maire Eug. Guay M. M. les
Clement Lafleur, Echevins, N. Leclerc, M. Lavoie,
W. La Roche, C. J. G. Talbot & G.
Meloché, formant un quorum sous
la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné et statué par reso-
lutions du Comité Général comme
suit.

Mr Thelaw est présent au Comité
en ouverture de la rue Richelieu.

Mr Clement Lafleur prend son
siège pendant la discussion sur l'appa-
rentement de la rue Richelieu.

Mr J. E. Varin reçoit instruction de
faire la démarcation des lignes
de la rue en propriété de M.
Martin Thelaw, et fournir un plan
au Conseil.

Résolu et adopté que Mr Duchambaud
le Greffier de la Cité soit payé de son
salaire du 1^{er} Mai 1897 sur le
taux de \$500⁰⁰ par année, et que le
Greffier Trésorier soit autorisé à le payer.

Le mémoire de frais et de loyers
dans les Causes de la Cité M. Lavoie
Ordre est approuvé et le Greffier est
autorisé à payer le montant de
balance de \$ 256⁰⁴/₁₀₀

M. Frank Moseley est présente au
Comité, on ne demande davantage
pour engager une lanterne dans St Henri
M. Pabon est présent au Comité on
ne exproprieation rue St Eustache -
M. Auguste Pékering est présent au
Comité on ne exproprieation rue
St Marguerite -

~~Les comptes suivants sont présentés et~~
~~recommandés au Conseil sur~~
Orde est donné au trésorier du
Comité de faire faire par
un rebatteur rue St Joé -
et la somme est levée

L. M. Lavoie

Auguste Pékering
Président

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7279

Comité Général

13/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ *Civil*
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 13 Août 1897

A son Honneur le Maire
et à M.M. Les Echevins de
la Cité de St.Henri.

Messieurs-

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre
Greffier Mr.Sénécal, concernant les réparations à faire au pavage en
asphalte de la Rue Notre Dame.

Jusqu'à présent M.M. je n'avais pas eu de votre
Conseil d'autorisation de faire faire ces réparations.

J'ai fait, déjà depuis un certain temps, l'examen de
ce pavage, le fait est que c'est durant le mois de Mai que ce travail
a été fait, j'ai été en rapport pour cela avec la MONTREAL GAS Co, la
MONTREAL WATER & POWER Co, et une liste de réparations est prête.

Je vais donner ordre incessamment à M.M. les Con-
tracteurs DESORMEAUX & CHARRETTE de procéder à ces réparations et
j'en suivrai l'exécution -

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de St.Henri

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7280

J. Emile Vanier
in re repartitions au
passage rue N. D.
13/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

St-Henri le 13 Août 97

A son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers de
La Cité de St-Henri

Messieurs
Nous avons l'honneur de soumettre
à cet Honorable Conseil le rapport que
nous avons préparé relativement à l'expro-
-priation des propriétés de la succession
de Sr Seraphin Rodier.

Espérant que ce travail sera
satisfaisant aux parties intéressées
Nous demeurons

Vos très dévoués serviteurs

J. J. Aguin

Edm. Gauthier

P23/E2,141

Province de Québec }
 District de } Ville St Henri Août 1897
 Montréal }

Expropriation des propriétés de la succession
 de feu Charles Seraphin Rodier.
 Lot 1404 de la subdivision 24@28 aux
 lieux officiels de la Cité de St Henri.
 Bâtiments portant nos 2184@2198 Rue St Jacques

353	Verges, excavation	.25	88	25
53	Boises de pique	.92	477	00
180	Pieds Courants, pique de 1/2 chamfrein	.45	81	00
21	" " , marche en pique 12x2x30x4	.80	16	80
50 ⁵⁰⁰	Briques dures, extérieures	.13	660	40
150	Pds de cheminée, y compris cape, portes Travaux de tuyau	1.00	150	00
4221	Verges canies tendues	.17	714	57
90 ⁵⁰	Canis, traver 3" (canis de maison)	.50	452	50
64	" planche 2" y compris la falaise	4.50	288	00
64	" " en 2 épaisseurs	6.00	384	00
74	Pds Courants de beam 12x8	30.00	17	60
11	Colonnes moulées 12x8x12-0	3.00	33	00
108	Pds de beam en cide dans la case		15	00
108	" " " " " pin		13	00
72	" " poteaux " cide (paci)	.11	79	2
36	" " Colonnes		4	32
301	" Courant lambourde en cide, majorin	.09	27	09
341	" " solivants de 20-0		26	22
340	" " Colombage 3x4		7	00
1382	" " " " " et 3x3	.14	193	48
164	Canis de foulure 1x2	.55	90	20
256	Pds Courants, poteau cide sans lambourde dans la vieille partie de la bâtisse	1.20	30	72
2125	Pds Courants de petite lambourde en cide	.10	212	50
			3993	57

P23/E2,141

	Montants rapportés		3993 57
8 ³⁵	Caris 3" à l'intérieur	5 ²⁰	41 75
320	Pds Cour. de beam en cide	-12	38 40
3177	" " Soliveau 3411 y la galerie		190 22
3735	" " Chevrons 348		164 34
3300	" " de 344 pour plafond		59 40
330	" " bloc entre courature et plafond		32 00
64	Caris de plafond entre tenduit et 2 ^{me} planche		256 00
43 ⁵⁰	" " Courature	3 ⁵⁰	220 50
44-	" " gravis	3 ²⁵	277 50
12 ⁵⁰	" " Plafond de galerie B.E.	3 ²⁵	40 63
41	Pds Cour. Armoire de galerie y compris 9 portes en planche B.E.		30 75
300	" " croix St André	.05	15 00
2675	" " plinthe 148	.03	80 25
9	Armoires de cuisine 4-0 et tablette 8.		72 00
4	" " " 4-6 9.		36 00
8	Postemanteaux et crochets	4.	32 00
18	Écrous boisés sur 1 et 2 fous		36 00
10	Caris de cloison 2' B.E.		60 00
34 ²⁵	" " boisage B.E. & Embl	4.	137 00
3	Chassis de magasin 3" panneaux	10.	30 00
3	Portes en 2 Volés de 3" avec frame vitraux		48 00
195	Pds Car. de boches entrée pour portes		39 00
6	Portes prises avec frame vitraux & grillage		66 00
2	" vitraux		13 00
16	" " " " " double porte		192 00
2	" de bronze	5 ⁰⁰	10 00
8	Chassis de division	3.	24 00
46	" de 6 Verres de 16x20 avec double et jalousies riparies	8 ⁰⁰	368 00
1	Chassi intérieur pour vitrine du magasin		9 00
75	Portes de chambre	5 ²⁵	431 25
100	Marches escalier intérieur		100 00
			7143 56

Montant Rapporté

110	Marches, escaliers extérieurs, bras, poteaux rampes en 3"	7143 56
		77 00
156	Pds Cour. de papiers de falciie	45 00
9	Canis de boisage de cuisine sur 1/4 de rond et cape	45 00
80	Pds Cour. de Corniche de magasin	48 00
145	" " " " principale	175 00
37	" " " " mine	444
16	Water closets	128 00
18	Marches, derrière	9 00
	Cloture, banyan, écume	425 00
	Coins avec tuyaux de plomb esp. s. arbinet. etc -	275 00
152	Pds Cour. de dalle en tôle galvanisée	3040
72	" " " dalle	720
60	Verge de canal	90 00
100	Pds de coupe feu	20 00
10	Canis de tôle noire	40 00
	Peinture vitrage	530 00
		\$ 9092 60
2835	Pds de Terrain @	

P23/E2,141

Ville de St-Henri Août 1894



III

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7281

J. J. Aquin & Alf.
Fauteur rapport in
re expropriation C.S.
Rodier

13/8/97

13



P23/E2,141

P23/E2,141

Montreal Aug 16th 1894

To the Mayor and
Councils of the City of St-Henri

Gentlemen.

As we are about to build a
Lumpy Morocco & Kid Footing with Steam
Carpenter and other modern appliances
If the honorable Council of St-Henri
feel disposed to favor us with
Exemption from taxes and a
Loan to the extent of twenty thousand
dollars we will give the preference
to our old home in the execution
of our factory on Lot # 2152
near Canal, with this we send
plans which are our ideas
for immediate construction.

Yours Very Truly
O. J. Moseley
For the Moseley Shoe & Leather Co
St-H.

P23/E2,141

Received by No. 16
 1891

To the Mayor and
 Council of the City of Montreal

Gentlemen:

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 25th inst. in relation to the proposed extension of the street from the corner of St. Louis to the corner of St. Jacques. I am pleased to hear that you are desirous of having the street laid out in this manner, and I have no objection to the same being done. I am, Sir, very respectfully,
 Your obedient servant,
 J. H. [Signature]

J. H. [Signature]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7287

*Moseley Shoe Leather
Co.*

re avantages -

16/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 189

A Son Honneur le M^raire
et aux Echevins de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai reçu instruction de MM.
les Commissaires d'Ecoles de St. Henri, de solliciter de vo-
tre Honorable Conseil la faveur d'une entrevue à une date aus-
si rapprochée que possible, afin de pouvoir procéder immédia-
ment à l'expropriation du Collège St. Henri tel que spécifié
dans le plan préparé pour l'élargissement de la rue St. Jac-
ques: expropriation qui doit être faite avant le premier Dé-
cembre prochain: MM. les Commissaires sont anxieux de régler
la question à l'amiable, afin d'éviter toute difficulté.

Comptant sur une réponse favorable je me sous-
cris avec considération

Votre dévoué,

J. Daigneau,
Sec. Trés.



Donné à St. Henri, le 16 Août 1897.

P23/E2,141

Donné à St. Hubert, le 19 Mars 1891.
Léon Laroche.
Cité de St. Hubert.



Le 19 Mars 1891, le conseil municipal de la Cité de St. Hubert, a tenu sa séance n° 14, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Laroche, maire.

Le conseil municipal a entendu le rapport de M. Laroche, maire, sur l'exécution des travaux de la Cité de St. Hubert pendant le trimestre écoulé. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a ensuite discuté le projet de règlement relatif à la police municipale. Le règlement a été adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

Le conseil municipal a nommé M. Laroche, maire, président du conseil municipal.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7283

Commissaires Seede
demandent une en-
treprise re expropria-
tion du Collège -

16/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

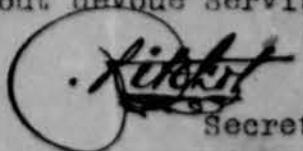
MONTREAL, 17 Aout, 1897

W
Cher Monsieur:-

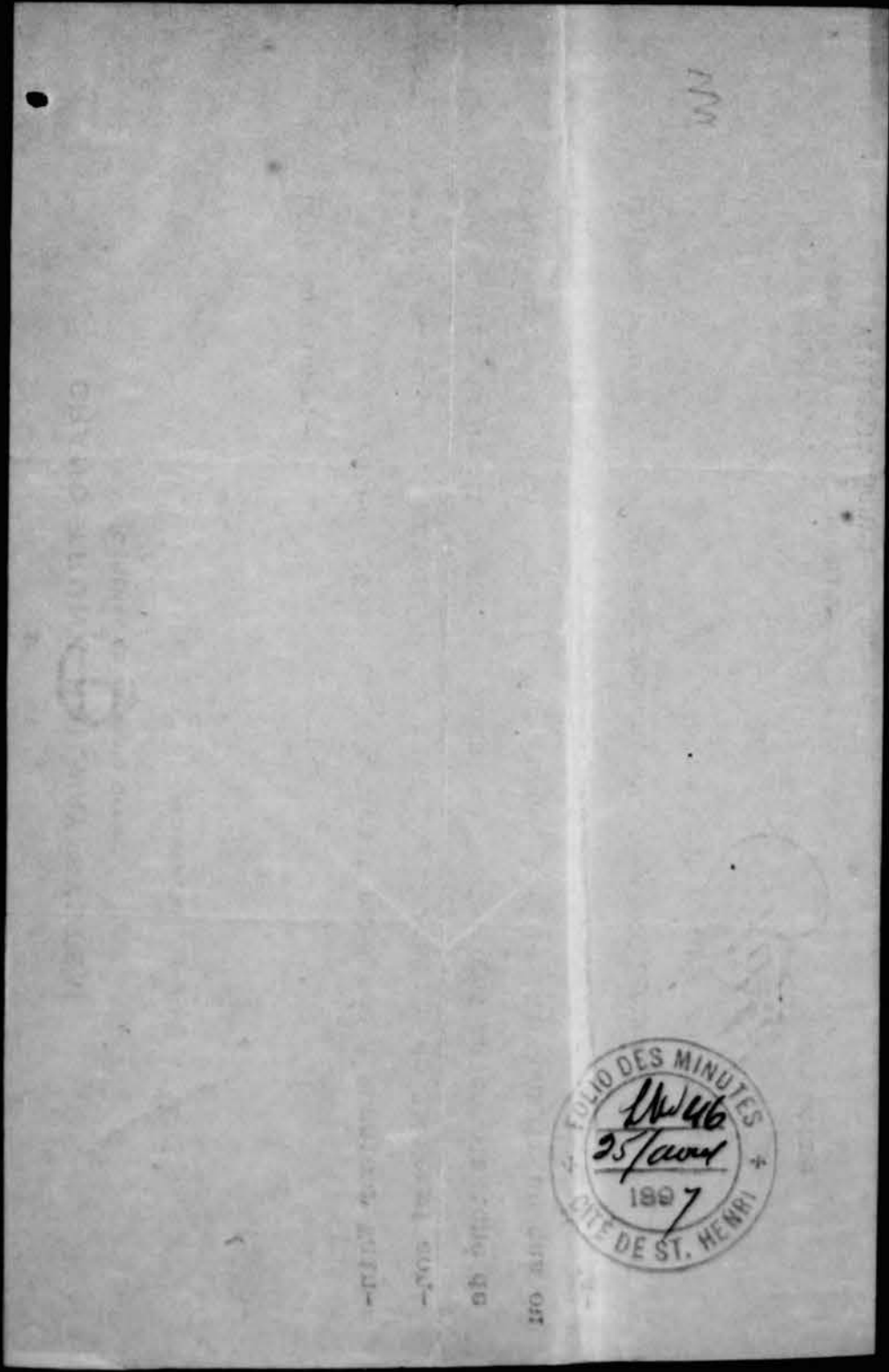
Votre lettre du 13 courant adressée à Monsieur Wainwright au sujet de griefs de la part des Marchands de St Henri contre la Cie du Grand Tronc. Monsieur Wainwright ma commissioné de vous écrire, et vous demandé, d'être assez bon de lui fournir un cas ou deux avec chiffres en comparaison avec ce que fait le Pacifique Canadien envers ces mêmes Marchands, et vous obligerez.

Votre tout dévoué Serviteur

L.N. Senecal Ecr.
Secrétaire & Trésorier
Ville St Henri- Montreal


Secrétaire

P23/E2,141



P23/E2,141

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

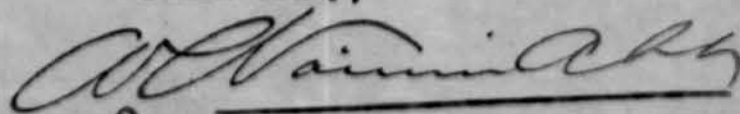
MONTREAL, August 28th, 1897

Dear Sir:-

Referring to your letter addressed to Mr Ritchot. I understood from Councillor Lafleur that he and others were dissatisfied at having to pay cartage charges between St Henri and the City of Montreal, and that they were to drop me a line giving particulars to enable me to take the matter up with our people, and unless you give me a case in point how can I do it?

*He said they were better treated
by C.P.R. than by
this Company.*

Yours truly,



General Assistant

L.N. Senecal Esq
Secretary & Treasurer
Town of St Henri

P23/E2,141

[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

Notary Public

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7284

Wainwright in
re griefs des Marchands
contre la compagnie
du G. T. R.

17/8/97

17



P23/E2,141

P23/E2,141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

17 Août 1897

Au maire et aux échevins de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les réponses suivantes aux questions posées à la séance de votre comité général tenue vendredi le 13 courant.

1^{re} question: La cité de Saint-Henri doit-elle payer des taxes scolaires pour les propriétés possédées ou occupées par la dite cité.

Réponse. Ne doivent payer ces cotisations que les propriétés foncières imposables pour les écoles en la dite cité. Quelles sont les propriétés foncières imposables pour les écoles dans la cité de Saint-Henri? Aucun texte de loi ne le dit. Les Statuts prévoient plutôt par exception.

Ainsi d'après la section 2014 des Statuts révisés de la Province de Québec "Lois de l'Instruction Publique" que p. 58. sont exemptés de payer les cotisations scolaires:

- 1^o Toutes les propriétés appartenant à Sa Majesté; ou tenues en fidei-commissis, pour l'usage de Sa Majesté;
- 2^o Tous les bâtiments consacrés à l'éducation ou

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIA" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

- 2 -

ou au culte religieux, les ^{Montreal} presbytères, les ¹⁸⁹ institutions
charitables ou hospitalières légalement constituées et le
terrain ou l'emplacement sur lequel ils sont érigés,
ainsi que les éminences;

- 3° Toutes les maisons d'éducation qui ne reçoivent
aucune subvention de la corporation ou de la muni-
cipalité où elles sont situées, ainsi que les terrains
sur lesquels elles sont érigés et leurs dépendances.
- 4° Toutes les propriétés appartenant aux sociétés
d'agriculture et d'horticulture ou spécialement
employées par ces sociétés pour des fins d'expo-
sition."

Par la section 25 du Statut, 32 Vict., Chap 18 sous le
titre de l'Instruction Publique page 150, sont aussi exemptes de
taxes: "Les propriétés foncières appartenant à des
institutions ou corporations religieuses, charitables ou
d'éducation, et occupées par les dites institutions ou
corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été
établies et non possédées par elles uniquement pour
en retirer un revenu, seront exemptes de la taxe des
écoles de la cité."

De plus, l'acte des Clauses des Corporations de ville
qui s'applique à la Cité de Saint-Henri, d'après une
décision récente de la Cour Suprême, Cité de Saint-Henri
de Montréal vs Gougeon, section 4500 des S. P. O. déclare
Sont des biens non imposables:

1° Les propriétés appartenant à Sa Majesté ou

PRIMEAU & CODERRE
 "090"

Avocats, Procureurs. Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

- 3 -

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

ou tenues en fiduci-commiss pour son usage, et celles possédées ou occupées par la corporation de la municipalité;

- 2^o Celles occupées par le gouvernement fédéral ou provincial ou qui leur appartiennent;
- 3^o Celles qui appartiennent à des fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation;
- 4^o Les curies, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances;
- 5^o Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée.

L'article 399 de la Charte de la cité reproduit la section 1550 des Statuts révisés de la Ville de Québec, plus haut cités. C'est sous l'opération de ces différentes lois que nous devons examiner les questions soulevées.

La section 1550 des S. R. P. Q. sous-section première, et après elle, l'article 399 de la Charte, paragraphe premier, décrète formellement, que les propriétés possédées ou occupées par la corporation de la municipalité, sont des biens municipaux.

Les propriétés de la cité de Saint-Henri, quelles qu'elles soient, sont donc exemptes de taxes si elles sont possédées ou

P23/E2,141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

◆ TELEPHONE BELL 2784 ◆

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189.

ou occupés par la cité.

Conséquemment, la cité a le droit de refuser le paiement du compte à elle soumis par la Commission des écoles.

Bien plus la cité a le droit de répéter tout ce qu'elle a déjà payé à la Commission d'écoles.

Deuxième Question. La cité de Saint-Henri peut-elle

exempter de taxes la nouvelle manufacture que

Monsieur Moschy se propose d'établir à Saint-Henri?

Les articles suivants de la charte donnent la réponse à cette question.

458 - Dans le but d'encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures dans les limites, il est loisible à la cité d'exempter des taxes, cotisations et impôts pour un temps n'excédant pas dix années, autres que les moulins à farine, usines à gaz et distilleries que des individus des sociétés commerciales ou corps politiques ou corporations, ont entrepris et entreprennent d'y établir.

Cette exemption s'étend non seulement aux édifices et terrains occupés et employés par ces manufactures mais encore aux meubles et aux machines qui y sont fabriqués.

459. Quiconque désire établir une manufacture comme ci-dessus, est tenu de demander au conseil le privilège de

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

5-

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

"de l'établir, de spécifier le genre de manufacture ^{Montreal,}
le lieu l'étendue du terrain requis et s'il entend se ¹⁸⁹
servir d'engins à vapeur."

"Ce privilège ne peut être accordé sans avis préalable adressé et donné au conseil; sur ce le conseil peut passer à cet effet un règlement qui doit être soumis à sa délibération à deux assemblées différentes; une fois adopté, le règlement a force de contrat en faveur des propriétaires de la manufacture y mentionnée, leurs heirs et ayants cause, pour tout le temps spécifié dans ce règlement. Le règlement doit être soumis aux électeurs propriétaires."

Question La cité de Saint-Henri peut-elle aviser à l'établissement de la manufacture que M^r Mosely veut construire dans la municipalité. Je citerai d'abord les articles de la Charte qui se rapportent à cette question

La Cité de Saint-Henri peut par règlement:
" 291. Aider à l'établissement de tout établissement industriels situés en tout ou en partie dans la municipalité ou dans les environs entrepris et construits par des compagnies constituées en corporation ou par le gouvernement provincial;
" 1^o En prenant et souscrivant des actions d'une compagnie formée pour ces objets.
" 2^o En donnant ou en prêtant de l'argent à telle

PRIMEAU & GODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

65

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2764

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

"Telle compagnie ou au gouvernement provincial"
 "En garantissant par endossement ou autrement"
 "toute somme d'argent empruntée par telle compagnie."
 "En exemptant de paiement de taxes cotisations
 et impôts municipaux certains établissements
 industriels conformément aux articles 458, 459,
 460, 461, 462 de la charte"
 Ces derniers articles traitent de l'exemption de taxes.
 "293 Tout règlement passé en vertu de cet article
 "291 doit avant d'avoir vigueur et effet avoir été
 approuvé par les électeurs municipaux propriétaires
 "En la manière prescrite aux articles 483, 484, 485,
 "486, 487" c'est-à-dire qu'il doit être soumis à l'appro-
 bation des électeurs.
 "294. Les règlements faits en vertu de l'article 291,
 peuvent déterminer les conditions auxquelles l'aide ou
 la conscription d'actions est autorisée"
 "481 Quand l'intérêt et le fonds d'amortissement de
 sommes empruntées par la corporation, absorbent
 la moitié du revenu de la cité, le conseil ne peut
 dans aucun cas, faire de nouveaux emprunts sans
 y être spécialement autorisé par le lieutenant
 gouverneur en conseil, et sans avoir obtenu en outre,
 l'approbation de la majorité des propriétaires électeurs
 municipaux en nombre et en valeur immobilières"
 "490. Le conseil aura le pouvoir d'emprunter des
 deniers de temps en temps, sur simple résolution

P23/E2,141

PRIMEAU & CODEKRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

7

" Sans la ratification des contribuables, mais le total
" aussi emprunté n'excédera jamais dix millo
" piastres" 57

Des sous l'opération de ces différents articles de
la charte que nous devons examiner la ques-
tion soumise.

Vous pouvez venir en aide à M^r Mosley
en lui prêtant \$20000⁰⁰ en déterminant les conditions
de ce prêt, pourvu que M^r Mosley représente une
compagnie constituée en corporation et que ce prêt
soit fait à cette compagnie. Dans ce cas vous aurez à
soumettre le règlement à l'approbation des électeurs
propriétaires. Et si vous êtes forcés d'emprunter vous-
mêmes ce montant pour le prêter à cette compagnie,
il vous faudra en plus de l'approbation de la
majorité du nombre et en valeur des électeurs proprie-
taires l'autorisation du lieutenant gouverneur en conseil,
la cité se trouvant dans le cas prévu par l'article
481 plus haut cité.

Si vous ne pouvez emprunter \$20000⁰⁰ à
cause des exigences de la loi, l'article 490 vient à
votre secours et vous permet d'emprunter sur
résolution \$10000⁰⁰.

P23/E2,141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

☛ TELEPHONE BELL 2784 ☛

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal

189

*Je n'ai pas eu le temps de préparer ma
réponse aux autres questions que vous m'avez posées
sur d'autres matières, je m'efforcerai de le faire
pour demain soir ou vendredi!*

Votre tout dévoué,

Louis Coderre.

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7285

Louis Coderre
opinion legale in
re taxes scolaires
"re exemption de taxes et
aide a "Moseley."

17/7/97



P23/E2,141

17^e Août 1897
 Province de Québec
 Cité de Saint-Henri

A une session de Comité Général
 du Conseil de la Cité de Saint-Henri
 tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
 des sessions des dits Comités, Mardi le
 dix septième jour de Août Mil huit
 cent quatre-vingt-dix sept. conformément
 à la loi, à laquelle session sont présents
 Son Honneur le Maire Eug. Guay
 MM. les Echevins, Clement Lafleur,
 Néri Leclair, Napoléon Laroie, Annie Feltgen,
 W. Laheche, J. D. Vallée, & G. Melcher
 formant un quorum sous la présidence
 de M. le Maire.

Il est ordonné et statué par réso-
 lutions du Comité comme suit:

M. Frank Moseley est présent au Comité.
 Lecture est faite d'une lettre de M.
 Frank Moseley informant le Conseil
 qu'il a l'intention deiger une manufac-
 ture à St-Henri et se servir d'un chemin
 à vapeur.

Mr Dickering est présent au Comité
 en ce qui concerne -

Mr Dickering demande un poste de
 pied pour le résidu de sa propriété &
 \$900⁰⁰ pour les latisses -

les Comptes suivants sont présentés et
 recommandés au Conseil -

Cell Telephone \$10, 0.15, 0.55 M. Lamb \$11.70
 John Murphy \$13.50 Telleis, \$6.25 G. H. Ry \$16.55

L'Ecole d'industrie \$3000 Colaplan \$600
 Ocean Accidents \$6000 Gazette Printing Co \$1300
 McCarri \$180 La Patrie \$900 P. Wallace
 1987 apt Beaudoin \$2300 \$1054 Harlow \$100
 J. K. Ward \$6023 Ouen Luroges \$600
 J. Lemieux \$10200 \$600 \$1500 Reed \$72460
~~La Patrie~~ & Beaudoin \$8500 MacLuff \$3200
 Bell Telephone \$875 \$525 Belizem Fran
 Paper Co \$5000 \$354 G. Ritchie \$700
 P. Lemli \$295 \$1325 Ague & O'Brien
 \$1400 W. Rutherford \$3000 Rob. Mitchell
 \$325 J. B. Guir \$2000 D. Gagne \$1500
 H. A. Depocas \$10573 Chs. Depocas \$750
 D. Charbonneau \$300 H. A. Depocas \$1800
 \$990 Chs. Fortin \$150 \$392 \$1700

et la somme est bon

J. M. Smeed J. M. Guay
 Sec. President

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7286

Comité Général

"affaire Moseby"

"offre de M. Pickering"
17/8/97

17



P23/E2,141

P23/E2,141

Nap. Charbonneau.

Kenn. Pelletier.

Charbonneau & Pelletier.

Avocats.

403 Bâtisse New York Life.

Tel. Bell. 2563. Place d'Armes.

Montréal.

18 Août

1897

A LA CORPORATION DE LA CITE DE ST.HENRI

~~JULIEN DEBROUILLÉ~~, Secrétaire

L. N. Senecal

Mon cher Monsieur,

De la part de Mr Siméon Voyer, propriétaire sur la rue St.Jacques, Numéro civique 2249, nous donnons avis à votre Corporation que Xavier Leduc, propriétaire du terrain avoisinant la propriété plus haut mentionnée, est à construire une maison sans solage et sans lambrissage en brique contrairement au règlement établi par votre corporation.

Nous sommes chargés d'enjoindre à votre Corporation de faire exécuter ce règlement concernant la matière et ce, sous toute responsabilité que de droit.

Vos etc,

Charbonneau & Pelletier

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7287

Charbonneau & Pelletier
plainte de S. Voyer con-
tre la construction de
A. Leduc -
18/8/97



P23/E2,141

18 Août 1897

Province de Québec }
 Cité de St-Henri }

Après une entente et
 délibérations entre le Conseil de la Cité
 de Saint-Henri, & M. Arsène Pickering
 l'offre de une piastre du pied pour le
 résidu de sa propriété en propriété sur
 la rue St-Jacques et portant le No officiel
 et neuf cents Dollars pour
 Batisses et dommages résultants de
 l'explosion en considération du
 sus dit haut mentionné. M. Pickering
 cède transpote avec garantie la
 sus dite propriété à la Cité de St-Henri
 de qu'on ne le touts d'après plan
 préparé par J. E. Vanier ingénieur
 pour servir à l'explosion. La Cité
 achetant la toute la propriété pour la
 raison que l'explosion de la rue
 St-Macquente est la propriété
 de cette piece qui est plus qu'impossible
 de lator avec avantage.

en suite de M.
 Arsène Pickering
 L.M.S.

et M. Pickering a accepté et
 fait un marque de l'acceptation ne savoir
 sign

Arsène ^{1^{er}} Pickering
 L.M. Breueul
 avoué

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7288

Arsene Pickering
entente re expropriation

18/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Telephone 2915.

MICHEL LAROCHELLE, B. A.

Recorder de la Cité de St-Henri.

AVOCAT, PROCUREUR, COMMISSAIRE, JUGE DE PAIX, ETC.

Bureau: Bâtisse Banque du Peuple.

Résidence: 159 Park Avenue, St-Henri.

Montreal 19. Aout 1897

L. N. Guecal Per.
Greffier Cité de St. Henri.

Cher M. Guecal:-

Le défaut de completion du dossier est la seule cause du retard au jugement dans l'affaire de la Cité et Drummond.

J'ai bien souvent mis les Avocats des parties au courant de completion de dossier sans succès.

Cependant je crois comprendre que les Sténographes sont à l'ex^{acte}. J'en suis bien sûr, car j'ai beaucoup essayé et ne pouvais pour ces raisons, rendre jugement et suite. Veuillez en croire.

Votre très dévoué

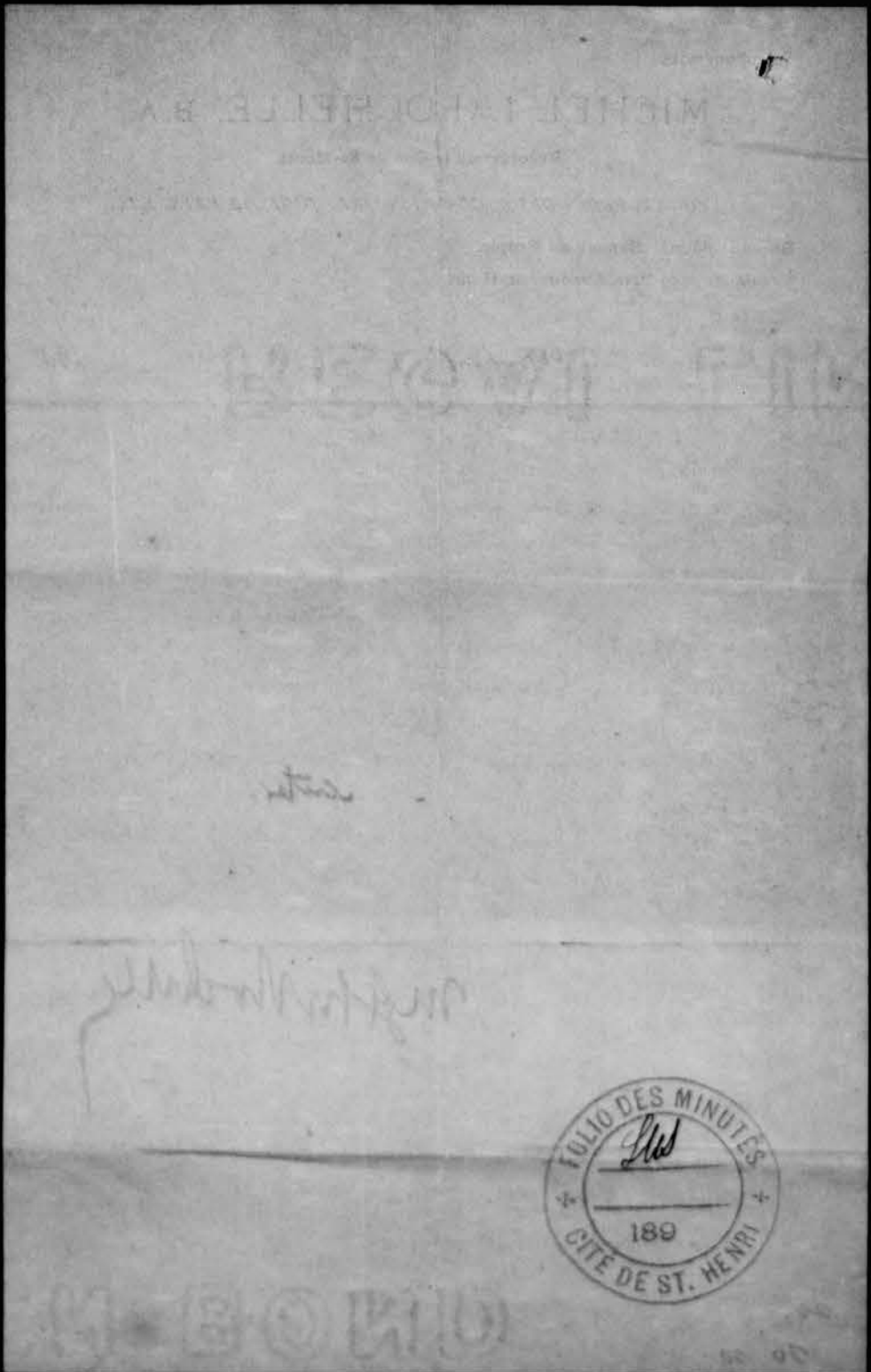
Michel Larochelle
Procureur

3/4

20
20 20

UNION

P23/E2,141



P23/E2,141



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

P23/E2,141

Telephone 2915.

MICHEL LAROCHELLE, B. A.

Recorder de la Cité de St-Henri.

AVOCAT, PROCUREUR, COMMISSAIRE, JUGE DE PAIX, ETC.

Bureau : Bâtisse Banque du Peuple.

Résidence : 159 Park Avenue, St-Henri.

Montréal 19 Aout 1897

L. N. Senecal Ecr.,

Crefiner Cité de St. Henri,

Cher M. Senecal :-

Le défaut de completion du dossier est la seule cause du retard au jugement dans l'affaire de la Cité et Drummond.

J'ai bien souvent mis les Avocats des parties au demeure de compléter ce dossier mais sans succès.

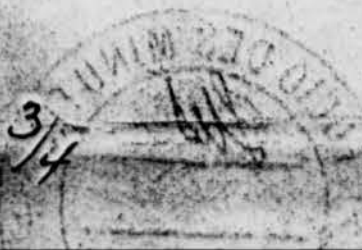
Cependant je crois comprendre que les Sténographes sont à s'exécutes. J'en suis bien aise, car j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir pour ces raisons, rendre jugement de suite.

Veuillez me croire,

Votre très dévoué

Michel Larochelle

Procureur



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7289

M. G. Larochelle
re cause Drummond
19/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 21 Août 1897.

Au Sec. Trés. de la Cité St. Henri.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 19 courant, informant M. M. les membres de la Commission Scolaire que le conseil Municipal avait fixé mardi prochain le 24 courant pour les rencontrer en comité, afin de prendre en considération l'acquisition du Collège St. Henri.

En réponse, je dois vous dire que M. M. les Commissaires ^{acceptent} avec remerciements l'invitation et qu'ils seront heureux de saisir l'occasion de régler la question avec M. M. les membres du conseil, si c'est possible.

Votre dévoué,
A. Raigneau,
Sec. Trés.

P23/E2, 141

[Faint, mostly illegible handwritten text in cursive script, likely a ledger or account book entry.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7290

Commissaires d'École
acceptent de rencontrer
le conseil
21/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

J. EMILE VANIER.
Ingenieur Δ *Civil*
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 21 Août 1892

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St. Henri.

Messieurs-

En conformité avec l'ordre que vous me transmettiez le 16 du mois courant, au sujet de la ruelle longeant la propriété PHELAND entre les rues NOTRE DAME et RICHELIEU, j'ai l'honneur de faire rapport que j'ai fait l'examen des lieux ainsi que l'arpentage détaillé indiqué au plan ci-joint.

D'après toutes les recherches que j'ai faites et informations prises tant aux bureaux d'enregistrement, du Cadastre et de l'arpenteur Rielle, il en résulte, que:

1^o La ruelle en question, de 20 pieds qu'elle devait avoir d'après la subdivision RIELLE faite en 1870, n'a plus maintenant que de 15'10" à 18'6" -

2^o Qu'il est impossible de déterminer si la diminution dans la largeur de cette ruelle est due aux empiétements du chemin de fer du Grand Tronc, ou à ceux des propriétaires de la Rue NOTRE DAME, qui auraient par exemple, poussé leurs propriétés vers le chemin de fer lors de la prise de possession.

3^o Que cette ruelle qui établit la communication entre les rues NOTRE DAME et RICHELIEU, est bien dans mon opinion, une

(2)

ruelle publique sous le contrôle de la Corporation de la Cité de St.
HENRI - son établissement et son usage publics remontant à au moins 27
ans et la Corporation de St.HENRI y ayant fait des travaux de voirie,
comme trottoirs etc-

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri.

P. A. Il serait opportun de procéder à l'insubordination
de cette ruelle.

J.E.

P23/E2,141

FOLIO DES MINUTES
20.46
28/août
1897
CITÉ DE ST. HENRI

G. L.
de cette somme
H. G. L.
à l'ordre de
L. G. L.

L. G. L.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7291

J. Emile Vanier
in re examen de la
propriété Phelan en-
tre les rues Notre-Dame
et Richelieu

21/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 21 Août 1897

\$ 150⁰⁰

Reçu des Greffes de la
Cité de Saint Henri la
somme de Cent cinquante
Dollars \$ 150⁰⁰ en règlement
de dommages par accident
payés par la Caisse d'accidents
(quarante Cr.) comme suit.

\$ 50⁰⁰ Médecins -
\$ 30⁰⁰ Transport
\$ 70⁰⁰ J. H. Saurault.

Reçu ce jour \$ 70⁰⁰ la balance était
laissé entre les mains de M. L. M. Simeon
par règlement savoir \$ 30⁰⁰ plus \$ 50⁰⁰ pour
laquelle somme la Caisse a déclaré envoyer
un chèque.

J. H. Saurault

P23/E2,141

[Faint handwritten text, likely a list or ledger, covering the majority of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7292

J. H. Sarcault
donne reçu pour
\$150.00

21/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Montreal 23 Aout 1897

au Conseil Municipal
de St. Henri

Ville St. Henri

Messieurs

Si nous aurij
besoin de pierre cassie pour repa-
rer nos murs ou les macadamiser
Je pourrais vous en fournir à de-
mande délégué partout où vous
le jugeriez dans les murs de votre
Municipalité au prix de une
piastre par voyage de deux
mille livres.

En me laissant savoir si cet
offre pourrait vous être utile
vous obligerai de tout cœur

J. Vermette

574 Craig Chamber 44



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 9293

*N. Vermette offre
de fournir de la pierre
concassée pour
le département des
Chemins -*

23/8/97

23

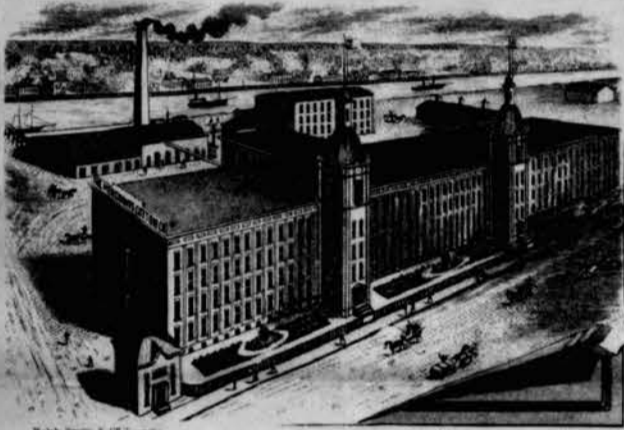


P23/E2,141

P23/E2,141

A.A. AYER, PRESIDENT.
W.G. CHENEY, SECY. TREAS.
A. HAWKSWORTH, SUPT.

SELLING AGENTS
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.



THE MERCHANTS
Cotton
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

Montreal, August 23rd, 1897

L. N. Senecal Esq.

Secretary-Treasurer,

Town of St Henri.

Dear Sir,

We are in receipt of a communication from the Board of Valuator^s informing us that they have been able to see their way clear to reduce the valuation recently placed on this Company's property, and have given us the ~~reduced~~ ^{revised} valuation as follows: -

Land	48740
Machinery	220000
Buildings	<u>252000</u>
Total: -	<u>\$520740</u>

We wish to thank you for the interest you have taken in this matter, and the assistance you have rendered in placing our correspondence before the Board, and in interpreting same.

Yours truly,

MERCHANTS COTTON CO.

[Handwritten signature]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Handwritten signature]

[Faint, illegible text]



[Faint, illegible text]

P23/E2,141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7294

Marchants Cotton Cy-
re réduction de leur
évaluation
23/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ *Civil*
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 24 Août 189

A son Honneur le Maire et
à M.M. les Echevins de la Cité
de St.Henri.

Messieurs-

Pour faire suite à la demande qui m'a été faite le 20 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre le croquis ci-joint se rapportant à l'arpentage des propriétés PIKERING & CARIGNAN, situées rues Ste. Marguerite & Langevin.

Le tout a été préparé d'après des mesurages recents et vous y trouverez tous les renseignements demandés.

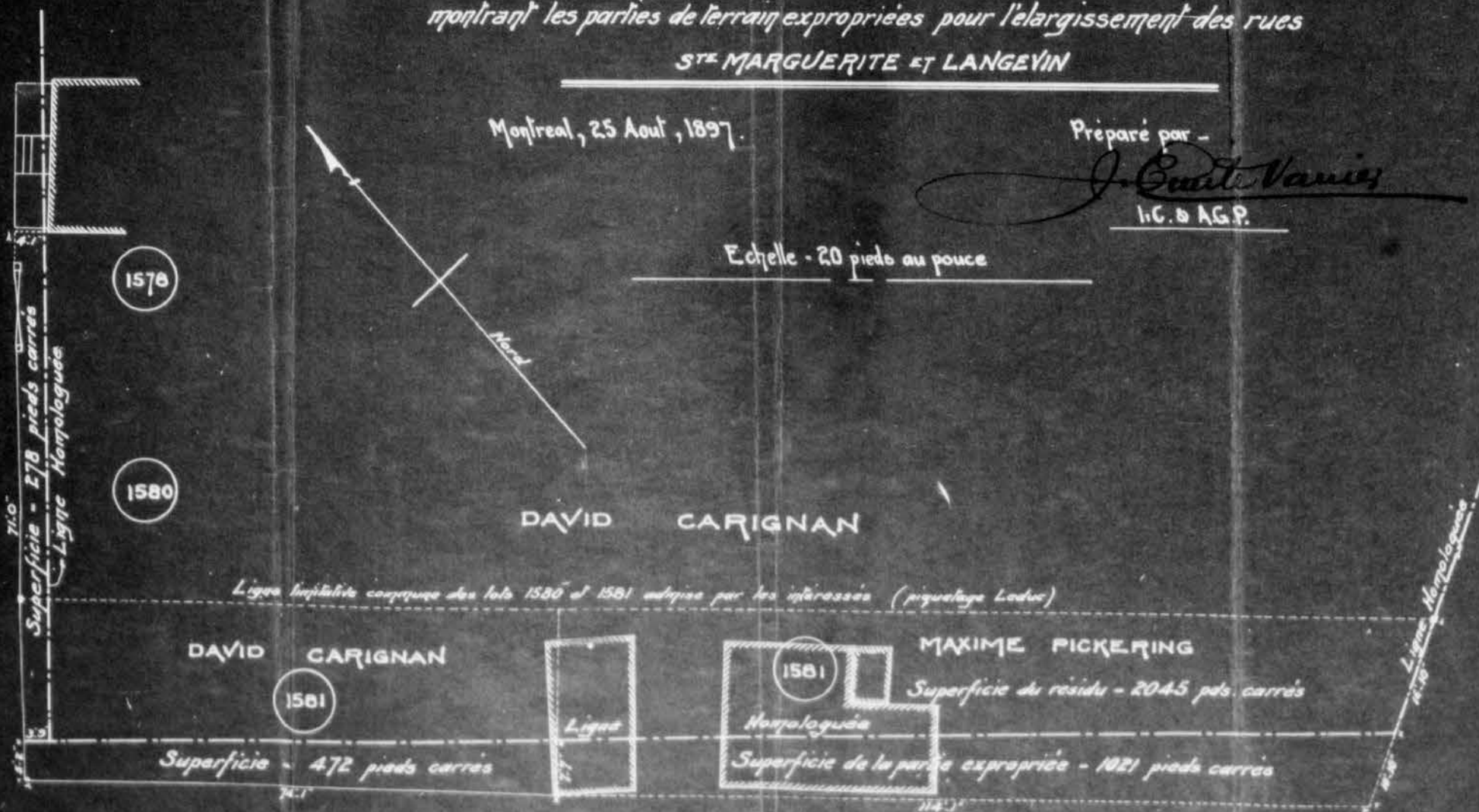
J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri.

P23/E2,141

RUE LANGEVIN



PLAN DES PROPRIETES

MAXIME PICKERING ET DAVID CARIGNAN

montrant les parties de terrain expropriées pour l'élargissement des rues
STE MARGUERITE ET LANGEVIN

Montréal, 25 Aout, 1897.

Préparé par -

J. Emile Vanier
I.C. & A.G.P.

Echelle - 20 pieds au pouce

DAVID CARIGNAN

DAVID CARIGNAN

MAXIME PICKERING

Superficie du résidu - 2045 pds. carrés

Superficie - 472 pds. carrés

Superficie de la partie expropriée - 1021 pds. carrés

RUE STE MARGUERITE

RUE ST JACQUES

P23/E2,141

PLAN DES PROPRIETES

MAXIME PICKERING ET DAVID CARIGNAN

montrant les parties de terrain expropriées pour l'élargissement des rues
ST^E MARGUERITE ET LANGEVIN

Montréal, 25 Aout, 1897.

Préparé par -

J. Emile Vanier
I.C. & A.G.P.

Echelle - 20 pieds au pouce

RUE LANGEVIN



DAVID CARIGNAN

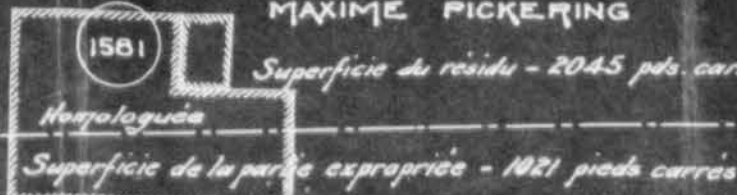
Ligne hémaploguée comprise des lots 1580 et 1581 indiquée par les intéressés (piquetage Leduc)

DAVID CARIGNAN

MAXIME PICKERING

Superficie du résidu - 2045 pds carrés

Superficie - 472 pieds carrés



Superficie de la partie expropriée - 1021 pieds carrés

RUE ST MARGUERITE

RUE ST JACQUES

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7294A

J. Emile Vanier
re propriete
Pickering & Carignan
24/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

THOMAS LIGGET,
CARPETS,
OIL CLOTHS, CURTAINS,
DRAPERIES AND RUGS,
GEMMA BUILDINGS,
1254 NOTRE-DAME STREET
TELEPHONE 753
RESIDENCE TELEPHONE 264
2446 St-Catherine St.
Bell Telephone 2857

*Revised
by
1896*

Montreal, April 22 1896

To the Mayor & Aldermen
of the City of St. Louis
Gentlemen

I am in receipt of tax on my property on
St Margaret St and may say I have mentioned
the fact of over valuation at City Hall but no notice
has been taken of it. I am prepared to sell you
this property at \$3,500 and have on several occ
asions offered it at the above price within
the past five years, I therefore feel entitled to
a rebate of taxes since valuation was
raised, and also the proper value registered
on your Books

Awaiting your Consideration and
action in the matter

I Remain

Dear Sirs
Yours faithfully

Assessed value
\$4,500
T.L.

Thos Ligget

The above is a true copy of letter

Thos Ligget

P23/E2,141

Handwritten notes at the top of the page, possibly a date or reference number.

Handwritten notes in the upper middle section, including what appears to be a signature.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or detailed notes.



Handwritten notes at the bottom of the page, including a signature.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7295

Thomas Ligget
re evaluation
24/8/97



P23/E2,141

24 Août / 97

Province de Québec }
 Cité de Saint-Henri }

A une session de Comité
 Général du Conseil de la Cité de Saint
 Henri, tenue à Saint-Henri au lieu
 ordinaire des sessions des dits Comités Mais
 le Vingt quatrième jour d'Août Mil huit
 cent quatre vingt dix sept conformément
 à la loi à laquelle session sont présents
 Son Honneur le Maire Eug. Guay M.M.
 les Echevins Clement Lafleur, Nap. Lavoie
 J.B. Senecal, St. Vallier, Neri Leclair,
 formant un quorum
 sous la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné et statué par résolutions
 du Comité Général comme suit:-

M. M. les Commissaires d'Écoles sont
 présents au Comité en re expropriation
 du Collège de Saint-Henri.

Les représentants de la succession —
 C. S. Rodier sont présents en re expropria-
 tion de la propriété située coin des
 rues St. Jacques, & St. Elisabeth.

Le Comité prend en considération la
 question d'expropriation du Collège de
 Saint-Henri et un sous Comité sera
 nommé de cette affaire et faire rapport

Rendu au le
 Goups. Je m'en suis
 allé tous a partie
 partie du terrain
 cillerant Chénier
 a la Les Buis
 au pied de renier
 de la terrain la
 Cité

Conseil.
 Sur l'opinion légale de M. Colombe sur ce
 réclamation de taxe d'école sur le Parc
 Henri - il est conclu que la Cité ne peut
 payer cette réclamation jusqu'à preuve du
 bien fondé de cette réclamation.

St

Rendu

Résolu et adopté à l'unanimité qu'un
montant de quinze mille Dollars
soit offert à la succession C.S. Rocher
pour l'expropriation totale de la propriété
située coin des rues Jacques, r. St.
Elisabeth la susdite somme étant pour
la partie expropriée et le résidu de la propriété
et la somme est levée

J. N. Senecal
Secrétaire

J. J. May
Président

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7296

Comité Général

"re exprop. du Collège"

"re taxes école: Parc"

"offre à Succ. Rodier \$15000."

24/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

◆ TELEPHONE BELL 2784 ◆

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 24 Août 1897

Monsieur L.N.Sénécal,

Greffier,

Saint-Henri.

Monsieur,

Veillez donc faire autoriser monsieur Philippe Blais à prendre des actions contre l'Union des Abattoirs, chaque fois que cette compagnie contre-viendra à un règlement quelconque de la cité, quelque soit cette contre-vention et quelque soit ce règlement.

Bien à vous.

Louis Coderre

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7297

Louis Codere
re actions contre l'abat-
toir
24/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

SOLE ADDRESS "CLACH."

Robt. S. Fraser,

Wool & Cotton Broker

AND IMPORTER.

TETLOW'S

ENGLISH CARD CLOTHING.

STOCK IN CANADA OF SHEETS & FILLETS.

Montreal, August 25th 1899

WOOLS.

FOREIGN & DOMESTIC.

COTTONS.

FR. JAC. ANDRES,
PERUVIAN & EGYPTIAN,
STAPLED AMERICAN.

NOILS.

BOTANY, WASTES, TOPS,
MOHAIR, CAMELS HAIR.

YARNS.

MOHAIR & WORSTED,
FANCY NOVELTIES.

GARNETTED WASTES

MACHINERY.

ENGLISH CARDING
MACHINERY.
DOBSCROSS LOOMS,
TWISTERS & WINDERS.

ENGLISH BANDING.

(Stock in Canada.)

OAK TANNED

BELTING.

GENERAL

MILL SUPPLIES.

R N Sennecal Esq.

Seey Town St St Henry.

St Henry.

Dear Sir,

I understand your Town has now control of the
Cleansing Property. I am on the outlook for a Factory as
our present one is too small now. I see there are several
buildings in this property and some of them might suit us if
the Rent was not too high

I will be pleased to hear from you as to Size and how
you wish to Rent. WE could not use more than one of the build-
ings At present we occupy about 5000 feet of floor space and
we would require in any new place we took 3/9000 feet and about
2000(yard space)and a good supply of water Free if possible.
feet

I will be pleased to wait on you and get particulars
if you would kindly Telephone 1099 at your convenience.

I am Yours Truly

Robert S Fraser.

P23/E2,141

No
Robert S Fraser
demande a louer
la butesse Cleve
derrière.
25 Avril 189

M. Goussard, not.

Good Town of St. Henry.

St. Henry.

Dear Sir,
I understand your town has now control of the

the rent was not too high
buildings in this property and some of them might suit as it
one present one in too small now. I see there are several
unimproved property. I am on the outlook for a factory as
you wish to rent. We could not use more than one of the buildings
I will be pleased to hear from you as to size and how

- Inca At present we occupy about 2000 feet of floor space and
we would require in the new place we took 30000 feet and about
3000 (yard space) and a good supply of water free if possible.
I will be pleased to wait on you and get particulars

I am yours truly

Robert S Fraser.

If you would kindly telephone 1000 at your convenience.



Antoine Séguin

HELLONS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7298

Robt. S. Fraser
re propriété
Clenning
25/8/97



P23/E2,141

Province de Québec }
Cité de St Henri }

À Son Honneur le Maire et à
M. M. Les Échevins de la Cité de St Henri

Messieurs

Les soussignés ont l'honneur
de vous présenter le Rôle d'Évaluation de
la Cité de St Henri pour l'année 1897 et
font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par
votre Honorable Conseil en date du 14 Mai
dernier et suivant les instructions qui nous
ont été données nous avons procédé à la
confection du dit Rôle aussi rapidement
que possible.

Nous avons commencé nos travaux le
vingt-cinquième jour de Mai et les avons
continues jusqu'au quatorzième jour de
Juillet date à laquelle nous avons déposé
le Rôle et donné les avis conformément à
la loi.

Nous avons enregistré 76 plaintes
produites à l'encontre du Rôle d'Évaluation.
Ce nombre considérable de plaintes est dû
à ce que l'année dernière plusieurs pro-
priétaires avaient laissé passer le temps
donné pour porter plainte. Après avoir
déposé le Rôle et donné les avis comme
ensuit, nous avons tenu 13 séances
pendant lesquelles nous avons entendu
les

les plaignants et leurs témoins exposer les raisons pour lesquels ils demandaient une réduction dans leur évaluation.

Nous avons porté une attention spéciale au recensement servant de base à la liste des Électeurs Municipaux et Parlementaires préparé par notre secrétaire.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères pour la confiance qui il nous a accordé en nous confiant ce travail assez difficile par lui-même. Nous sommes heureux de déclarer que nous avons eu tous les renseignements dont nous avons eu besoin dans l'accomplissement de nos devoirs de la part de Mr. Adolphe Senecal, qui bien que nouveau s'est très-bien acquitté de sa charge de Secrétaire.

Qu'il nous soit permis de produire en même temps que le présent rapport le mémoire de nos honoraires comme Évaluateurs.

Nous nous souvenons
Vos dévoués serviteurs

H. Fargues
J. B. L.
L. M. Senecal

Voici quelques notes sur le mouvement
des divers Quartiers de la Cité

Le Quartier St Antoine a augmenté considé-
rablement, de bonnes constructions nou-
velles et une légère augmentation du terrain
ont porté la valeur immobilière de ce
Quartier à la somme de \$ 1.471.775

La valeur des Biens non Imposables	\$	154.750
" " " " Exemptés	\$	71.000
" " " " Taxables	\$	1.267.475
" " " " Taxables & taxes	\$	1.196.475

La population de ce quartier est de 4111 ames
Le Quartier St Henri a subi une légère dimi-
nution par le fait que nous avons dû éva-
luer certains terrains au prix du terrain
en culture.

La valeur Immobilière de ce Quartier	\$	2.368.645
est de		
La Valeur des Biens non Imposables	\$	11.670
" " " " Exemptés	\$	818.680
" " " " Taxables	\$	2.357.075
" " " " Taxables & taxes	\$	1.538.345

La population de ce quartier est de 4918 ames
Le Quartier St Jacques continue toujours à progresser
sa valeur immobilière étant de \$ 2.428.758

La valeur des Biens non Imposables	\$	766.810
" " " " Exemptés	\$	146.300
" " " " Taxables	\$	2.161.948
" " " " Taxables & taxes	\$	2.015.648

La population de ce quartier est de 4812 ames

Le Quartier St Augustin n'a pas beaucoup varié
 La valeur immobilière étant de \$ 939,390
 " " de Biens Non Imposables \$ 26,240
 " " " Exemptes \$ 6,000
 " " " Taxables \$ 913,150
 " " " Taxables et taxes \$ 907,150
 La population de ce quartier est de 3973 âmes

Les Logements et Magasins vacants
 sont répartis comme suit.

Quartier	Logements	Magasins
St Antoine	74	4
St Henri	31	0
St Jacques	74	6
St Augustin	54	2

Recapitulation

Valeur Immobilière	\$ 7,158,518
Valeur des Biens Non Imposables.	458,970
" " " Exemptes	1,041,980
" " " Taxables	6,699,598
" " " Taxables et taxes	5,657,618
Population Totale	17814 âmes
Logements Vacants	183.
Magasins "	12.

Donné le 25 Aout 1897

Compte de la Confection du Role
d'Évaluation pour l'année 1897

Hubert Forque "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50¢ 43.50
\$ 243.50

L. M. Senecal "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50¢ 43.50
\$ 243.50

Jean-Bte Cyr "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50¢ 43.50
\$ 243.50

Recapitulation

Hubert Forque \$ 243.50
L. M. Senecal 243.50
J. Bte Cyr 243.50
Grand Total \$ 730.50

x H. H.
x J. B. G.
x L. M. S.

Donné ce 25 Août 1897

P23/E2, 141

Amul



1000

1000

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7299

Rapports des Eva-
luateurs
25/8/99

28200



P23/E2,141

P23/E2,141

t. v.
Grand Trunk Railway System
Office of General Manager.

CHAS. M. HAYS.
GENERAL MANAGER.

Ref.
5819.

LAND DEPARTMENT.

Montreal, 28th, August, 1897.

L. N. Senecal, Esq.,
City Clerk and Treasurer,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

St. Henri Lands. Oil Warehouse.

Referring to my letter to you of 26th, inst., and your reply thereto of 27th, inst., the warehouse in question is simply used and occupied by the Railway Company in the ordinary course of its business for storing goods in its charge, and I observe that under the Statute, 60 Victoria (1897) Cap. 62, being an Act to amend and consolidate the Act respecting the incorporation of the City of St. Henri, and by Section 450 of that Act, Railway Companies are exempt from the taxation contemplated by that Section.

I think, therefore, that on reconsideration of the matter, you will come to the conclusion that the tax of \$60. in question is not chargeable against this Company, and I will be glad to hear from you that the charge has been struck off your books.

Yours truly,

Chas. M. Hays
General Manager.

P23/E2,141

General Manager.

Yours truly,

That you find the above has been already set out in the
of the Board's report of the 18th inst. and I will be glad to hear
you will give the consideration that the tax of \$500. in question is

I would, therefore, have an acknowledgment of the letter
give except from the taxation contemplated by that section.

City of St. Henri, and in Section 420 of the Act respecting
street and sidewalks the Act respecting the incorporation of the
under the Statute, to Victoria (1894) Cap. 62, being an Act to

and occupied by the Railway Company in the ordinary course of

city of St. Henri, inst. the Statute in question.

Resolving to my letter to you of 25th inst.

St. Henri, Que.

St. Henri, Que.



Date Recd:-

St. Henri, Que.

City of St. Henri, Quebec

St. Henri, Que.

St. Henri, Que.

P23/E2,141

^{T.}
Grand Trunk Railway System.
Office of General Manager.

CHAS. M. HAYS.
GENERAL MANAGER.

5819.
LAND DEPARTMENT.

Montreal 26th, August, 1897.

L. N. Senacal, Esq.,
City Clerk and Treasurer,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

St. Henri Lands. Oil Warehouse.

I am in receipt of an account for \$60.00, which purports to be for business taxes on this Oil Warehouse, as I understand it. If I am correct, then this is, I suppose, the Oil Warehouse which was recently occupied by Mrs. Stevenson.

I understand that Mrs. Stevenson paid a business tax to the City, but her lease from the Railway Company ceased with October 1/96, and I am, therefore, at a loss to comprehend why this business tax of \$60. is charged against the Railway Company.

Will you, therefore, have the kindness to explain the matter. I await your reply.

Yours truly,

Reçu de ce 27 août 1897

Chas M Hays
General Manager.

P23/E2,141

No

G.I.R. (Hays) Inc.
Reste d'affaire
de \$6000

26 Avril 1897



[Faint, mostly illegible handwritten text, likely a ledger or account record.]

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7300

G. J. R. (c. m. Hays)
in re case sur han-
gar à l'huile: info-
mations.

26/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-ville
Montréal 28 Aout 1897.

M. L. N. Senechal
Greffier de la Cité de Ste-Henri.

Monsieur: —
En réponse à la votre en
date du 27 Aout, je dois vous dire
que j'ai reçu l'état financier mentionné
dans votre lettre.

Bien à vous
L. G. David
Greffier de la Cité

P23/E2,141



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-ville
Montréal 28 Aout 1897.

M. L. N. Senecal
Greffier de la Cité de Ste-Heure -

Monsieur:

En réponse à la votre en
date du 27 Aout, je dois vous dire
que j'ai reçu l'état financier mentionné
dans votre lettre.

Bien à vous
L. G. David
Greffier de la Cité

CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7301

L. O. David
accuse reception de
l'Etat financier de
la cite

28/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 28 Aout 1897

A M. Senécal
Greffier de la Cite de St. Henri.

Monsieur.

J'ai reçu instruction de MM. les
Commissaires d'Ecole, de réclamer de nouveau
le paiement des taxes scolaires dues au Parc, d'après
l'état produit devant le Conseil et adopté à
l'unanimité par les Membres du Conseil dans
une résolution passée par eux il y a quelques jours.
En conséquence, je réitère cette demande de
paiement sous un délai de huit jours, sinon
MM. les Commissaires se verront dans l'obligation
de remettre dans les mains de leurs avisés
la dite réclamation pour collection.

Je demeure
Vtre dévoué,
J. Daigneau
Sec. Ins.

P23/E2, 141

[Faint handwritten text, likely a list or record, covering the majority of the page.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7302

Commissaires d'École
sur taxes sur Parc
28/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELLS 8157

PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 30 Août 1897

Reçu du Greffier Trésorier de la
Cité de St. Henri une Copie des
Rôle d'Évaluation pour l'année 1896.

J. Auvaes
Reçu Registrateur

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7303

J. A. Mancotelle
donne reçu d'une co-
pie du Role d'Evalua-
tion

30/8/97

30



P23/E2,141

P23/E2,141

Madore & Guerin.
Advocates & Commissioners.

BELL TELEPHONE 2953.
MERCHANTS DE 745.

E. GUERIN.
J.A.C. MADORE, M.P.
J.L. PERRON.

New York Life Building.

Montreal, 30 aout 18 97

La Cite de St. Henri,

St Henri, P. Q.

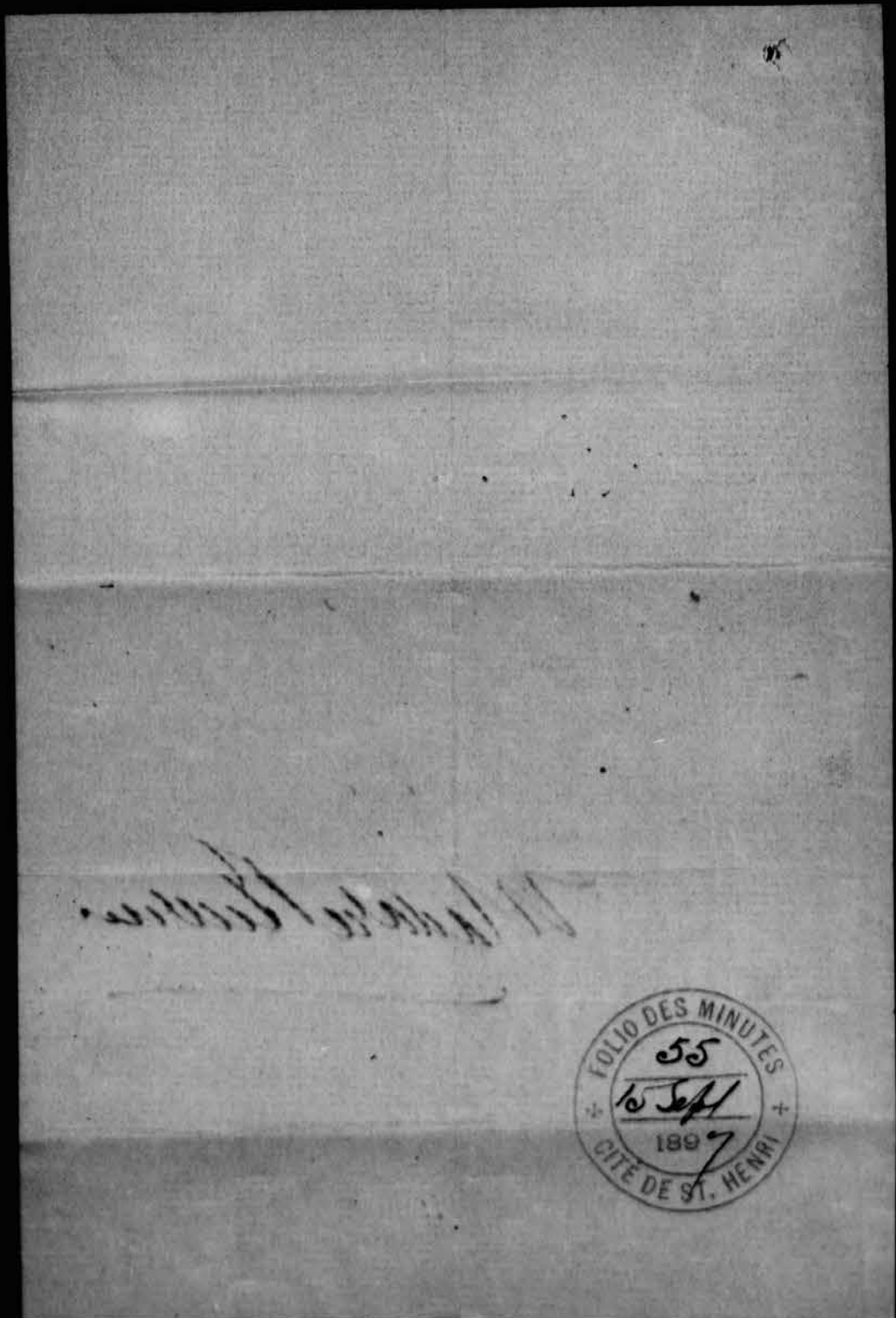
La cause de Thibaudeau, es qualite

vs vous pour les montants percus par les Ju-
ges de Paix et la Cour du Recorder est sur le
role de l'Enquete et Merite pour le 15 septem-
bre prochain.

vos devoues.

Madore & Guerin

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7304

Madore et Guerin
in re reclamation
par le Gouvernement
des amendes perçues
par les Juges de Paix -
30/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

Montreal 30. Aout 1897

A la Corporation de la cité de St. Henri

La Succession de l'Honorable G. S. Rodier vous informe
que l'offre que vous lui faites de quinze mille dollars pour
l'expropriation de sa propriété coin des rues St. Jacques et
St. Elizabeth dans la cité de St. Henri est déclinée et que
la dite succession reclame pour telle expropriation la
somme de dix huit mille dollars. —

L. L. Rocher



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7305

L. L. Rodier, Succ
Rodier refuse l'offre
du conseil et deman
de \$18000.

30/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

WILFRED MERCIER
Avocat
NEW YORK LIFE BUILDING
Chambre : 701.

Montréal, 31 Août, 1897.

A Monsieur le Maire et les Conseillers de la
Ville de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai reçu instructions de la part de la municipalité de la côte St-Paul de vous notifier qu'elle ne peut permettre à la ville de Westmount de déposer ses déchets, etc., dans le dépotoir qui sert à recevoir les déchets de votre ville en vertu d'un permis spécial qui vous a été consenti par cette municipalité.

A défaut de mettre fin à cet état de choses cette municipalité se verra dans l'obligation de mettre un terme au droit que vous confère le permis en question.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble,

Wilfred Mercier
Avocat

ALPHONSE BOUTIN
PROVISEUR
CITÉ DE ST. HENRI

1897, 11, 11, 11

Le 11 septembre 1897, à 10 heures du matin.

Présents :

M. le Maire

M. le Procureur

M. le Secrétaire

M. le Trésorier

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

M. le Conseiller

Le Maire



P23/E2,141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7306

Wilfrid Mercier
notifie la Cite que la
Cote St Paul refuse
a la Ville de Westmount
de déposer sur le depo-
sition-

31/8/97

31



P23/E2,141

M^r W. Siméon

Secrétaire de la cité de St-Henri

Cher Monsieur

Serez vous assez bon
de recevoir entre vos mains,
le montant de la réclamation
que j'ai eue de M^r Sarant (Chor-
vère) quand la distribution se
fera. Cette réclamation est
pour deux sommes professionnelles
et se chiffre à deux Cinq dollars
Veuillez donc en avertir la Compagnie d'Assurances
Bien à vous.

A. Seguin

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7307

M. J. W. A. Seguin
demande à restituer
\$25⁰⁰ sur la récla-
mation Sarcault.

31/8/97



P23/E2,141

Dépenses Générales au 31 Aout 1897

		Affectation
Cour du Recorder	78244	900
Hôtel de Ville	88784	1000
Santé Publique	166032	3200
Intéret & Escompte	2361184	47400
Belleb & Emprunts	6772168	
Bureau du Conseil	297663	3950
Salaires de la Brigade	573750	8075
Custodie d'Armes & Polys	64965	300
Rebâtements	666	500
Fouage	30496	500
Télégraphie d'Alarme	3182	175
Travaux	69709	2000
Coûts Cour Cour Passé	15980	200
Rues	561277	6860
Arrosage	48783	1000
Eclairage	733957	10000
Parc	43124	500
Travaux au Parc	5583	
Expropriations	1418664	
Travaux Legaux	357091	4000
Voitures	1325	
Fonds de Secours aux Pauvres	42872	300
Custodie des Personnes	133968	1100
Délégations	327	500
Dommages de Propriétés	31025	2000
Contingents	400876	2000
Naville Gals du G.R.	3800	
Est Mackay Suram du Depot	1285093	
Municipal Street Rylo Re Regi	73882	2000
Ecole du Soir	84929	69995
Remboursement de Dépenses	1200	
Municipal Street Rylo Re Regi	6056	
St. Lawrence de M. W. & Co	168940	
Municipal Street Rylo Re Regi		
Suramplen de	370110	
	<u>17502556</u>	

C. O. C.

P23/E2,141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7308

*État des Dépenses
au 31 aout 1897*

31/8/97



P23/E2,141

P23/E2,141

F. X. St-Charles,
PRESIDENT

M. J. A. Prendergast,
GERANT GENERAL

C. A. Giroux,
ASST-GERANT

Banque d'Hochelega,

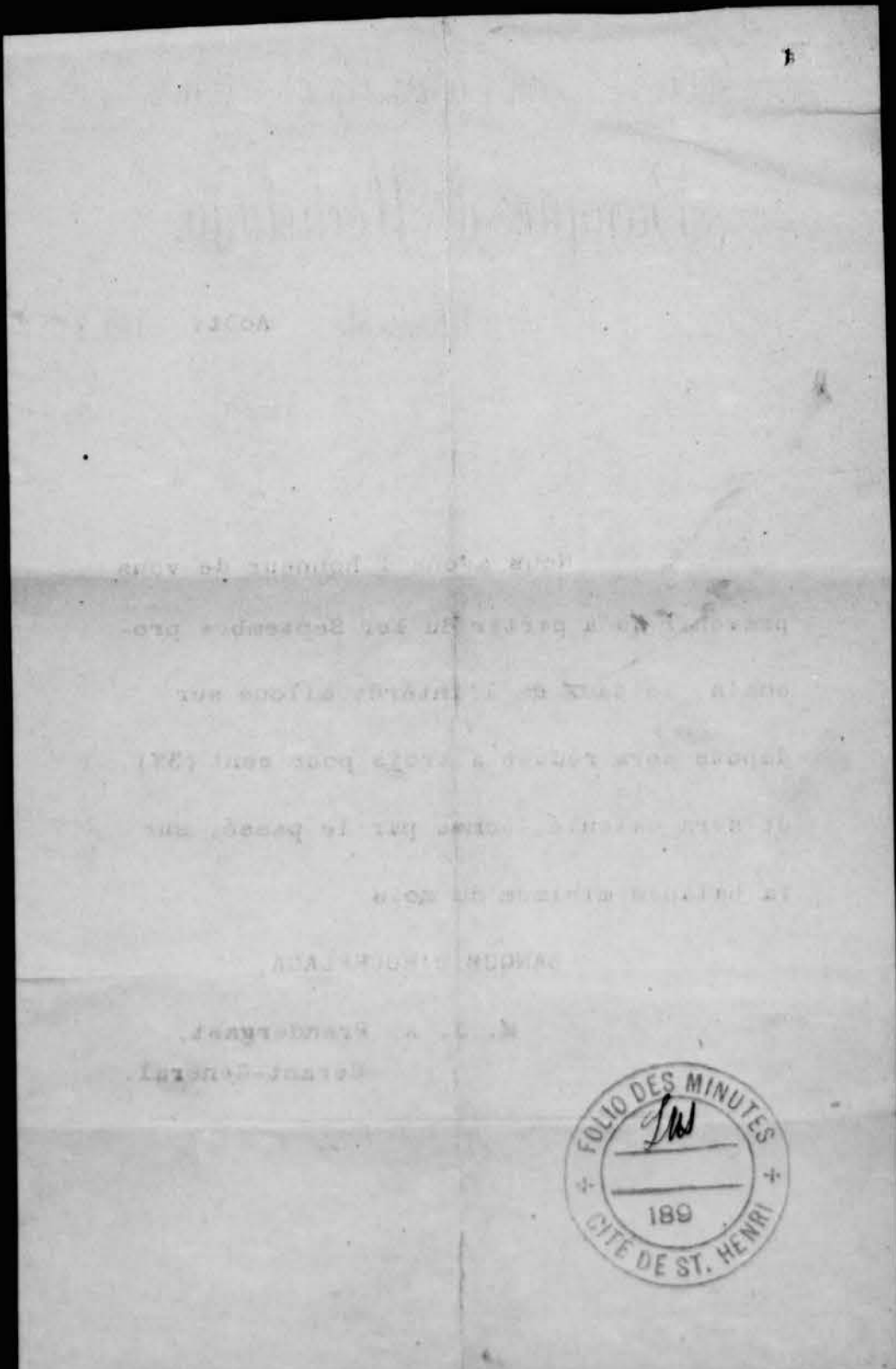
Montréal, Août, 1897

Nous avons l'honneur de vous
prévenir qu'à partir du 1er Septembre pro-
chain, le taux de l'intérêt alloué sur
dépôts sera réduit à trois pour cent (3%),
et sera calculé, comme par le passé, sur
la balance minimum du mois.

BANQUE D'HOCHELAGA,

M. J. A. Prendergast,
Gérant-Général.

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7309

Banque d'Hochelaga
taux de l'intérêt sur
dépôts -

31/8/97



P23/E2,141